



N° 21-33
LIGNE DE TRESORERIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le bureau dûment convoqué le 25 JUIN
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 16 JUIN 2021
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur VILLARD Claude
Madame FRACHON Marie-Christine

EXCUSES :

Monsieur CASTAING Patrick
Monsieur AMEZIANE Karim

Il est exposé :

Afin de pouvoir mobiliser les fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de besoins ponctuels de trésorerie, notamment dans le cadre du paiement des factures du traitement des OM et des salaires et/ou dans le cas où les contributions n'ont pas été versées par les EPCI, il est opportun de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive auprès d'un organisme bancaire.

La ligne de trésorerie interactive permet d'effectuer des demandes de versement de fonds (tirages) et remboursements exclusivement par le canal internet.

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, reconstitue le droit à tirage.

Au terme de la consultation lancée, il est proposé de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, une ligne de trésorerie interactive selon les conditions suivantes :

Objet : financement des besoins de trésorerie liés au budget principal en section de fonctionnement

Montant : 700 000 €

Durée : 12 mois

Taux d'intérêt : au choix à chaque tirage :

- €STR + marge de 0.25 %
- FIXE de 0.25 % l'an

Taux plancher : marge soit 0.25 %

Frais de dossier : 0.10 % du montant de la ligne soit 700 €

Type d'amortissement : capital IN FINE

Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu chaque trimestre civil

Commission de non utilisation : 0.05 % de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen, soit au maximum 350 €

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public.

Les remboursements et paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

Le bureau décide :

D'accepter la proposition financière de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 700 000 € selon les conditions ci-dessus,

D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat ainsi que toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 30 juin 2021

Michel FAYET,
Président

